



aGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE RÉGION ALSACE

Bulletin technique de la Chambre d'Agriculture de région Alsace

N°19 du 23 juillet 2013 - 4 pages

FLASH' CULTURES

GRANDES CULTURES

Maïs

La nature semble vouloir rattraper le retard de chaleur enregistré au printemps. Les stades des maïs restent très variables, mais une grande majorité des parcelles atteint le stade floraison.

Malheureusement à ce stade, l'absence de précipitation et les chaleurs caniculaires pourraient être très dommageables dans les situations les plus séchantes.

Les orages annoncés pour ce soir (s'ils ne sont pas trop violents) pourront peut-être permettre de limiter ce manque d'eau, d'autant plus que des températures encore plus élevées sont annoncées pour la fin de la semaine.

Helminthosporiose

Aucun symptôme d'helminthosporiose fusiforme du maïs n'a été observé sur le réseau de surveillance biologique du territoire alsacien.

Pyrale

Le développement rapide de la pyrale se poursuit. Le pic de vol est passé dans les secteurs précoces et intermédiaires et largement atteint en secteur plus tardifs. La ponte se poursuit sur toutes les parcelles observées. Dans la « cage de ponte » de Wiwersheim, le pic de ponte a eu lieu durant le dernier week-end. Les premières pontes sont écloses dans toutes les zones de précocité.

Ces conditions de fortes chaleurs sont défavorables à la survie des pontes de pyrale, en particulier dans les parcelles les plus séchantes où l'enroulement des feuilles provoque le décollement des pontes.

Préconisations

La période optimale de traitement se poursuit dans tous les secteurs.

Pucerons noirs

Observés depuis la semaine dernière dans certaines parcelles de la bordure rhénane, des colonies de pucerons noirs sont aujourd'hui très régulièrement observées avec la sortie des panicules.

Ce puceron est caractéristique par sa couleur vert clair à noir, avec la base de l'abdomen de couleur lie-de-vin. Il s'abrite d'abord dans les gaines des feuilles, dans le cornet et sous les spathes des épis. Ensuite, il tend à se multiplier davantage et se retrouve de préférence sur les panicules, les deux dernières feuilles et les épis.

MAÏS

Helmintho : pas de symptômes
Pyrale : poursuite du vol
Puceron noir : à surveiller de très près

INFO'BIO

Engrais verts : préférez les mélanges

Alain WEISSENBERGER Chef de Service - Siège et Site du BAS-RHIN : Christelle BARTHELMEBS - Patrice DENIS - Laurent FRITZINGER - Jean-Louis GALAIS - Pierre GEIST - David KRAEMER - Grégory LEMERCIER - Félix MEYER - Flora OGERON - Patrick ROHRBACHER
Site du HAUT-RHIN : François ALVES - Jonathan DAHMANI - Benoît GASSMANN - Nicolas JEANNIN - Alfred KLINGHAMMER - Hélène LE BAS

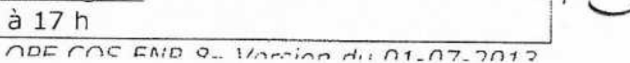
(*) La Chambre d'agriculture de région Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

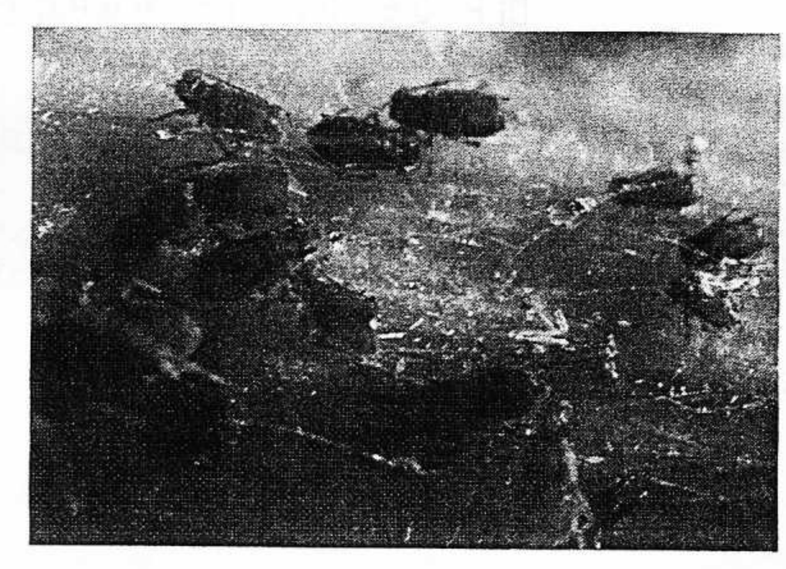
Chambre d'agriculture de région Alsace

Siège et Site du Bas-Rhin
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
téléphone : 03 88 19 17 17 **fax :** 03 88 83 30 54

Site du Haut-Rhin
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
téléphone : 03 89 20 97 00 **fax :** 03 89 20 97 01

mail : direction@alsace.chambagri.fr **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h





Ce puceron présente un risque de nuisibilité directe en piquant les soies avant la fécondation empêchant ainsi la formation du grain et aboutissant à des épis lacuneux et à des pertes de rendement parfois importantes. Lors de fortes pullulations, l'excrétion de miellat (la substance collante qu'on observe actuellement sur les feuilles hautes) permet le développement d'un champignon noir (la fumagine) sur les spathes de l'épi, limitant ainsi la photosynthèse et pénalisant le remplissage des grains.



C'est pourquoi le stade de sensibilité du maïs s'étend de la floraison au stade grain pâteux.

Pullulations de pucerons et traitement pyrale

Il est largement reconnu que les insecticides à base de pyréthrinoïdes « liquides » ne sont pas sélectifs de la faune auxiliaire des maïs. Ils peuvent donc être à la source de pullulations de pucerons qui auraient pu être régulées par ces auxiliaires.
Cette année, la présence de pucerons noirs est observée dans tous les cas de figure : parcelles non traitées, parcelles traitées avec ou sans pyréthrinoïdes, parcelles traitées avec des trichogrammes.
On sera néanmoins particulièrement vigilant dans les parcelles traitées contre la pyrale pyréthrinoïdes « liquides », dans lesquelles la population d'auxiliaire pourrait tarder à réguler naturellement les populations de pucerons.

Préconisations

On estime qu'une intervention est nécessaire lorsqu'une panicule sur deux est colonisée. Mais il est surtout important de surveiller attentivement l'évolution des populations et leur passage éventuel sur l'épi, notamment en pleine floraison. L'intervention doit alors être envisagée si les populations se développent avec peu de mortalité (surtout si les auxiliaires sont peu nombreux).
Actuellement, les infestations observées le sont presque toujours sur les panicules et les feuilles du cornet avec des fréquences de 0 à 40% de pieds touchés. Aucun passage des colonies sur les épis n'a été observé. Les auxiliaires sont présents, en particulier les prédateurs (syrphes, coccinelles, chrysope...), même si leur présence n'est pas toujours très nombreuse. Le temps très chaud devrait être plus favorable au développement des auxiliaires qu'à celui des pucerons.
Néanmoins dans certains cas, une intervention insecticide peut s'avérer nécessaire avec un aphicide autorisé sur cet usage. Dans ce cas, veiller bien à respecter la réglementation relative à la protection des abeilles.

Abeilles et réglementation phytosanitaire

L'abeille et les autres pollinisateurs sauvages contribuent pour près de 90 % à la production de colza semence hybrides et pour 30 % à la pollinisation des colzas classiques. L'importance de ce service de pollinisation justifie la protection de l'abeille par la réglementation : les produits sont mis sur le marché pour un usage bien défini et pour lequel il est estimé que les abeilles ne courent pas de risque. Il est indispensable de respecter leurs conditions d'utilisation. La meilleure façon d'éviter les intoxications, c'est de ne pas exposer les abeilles.

Choisir le bon produit

Les seuls traitements insecticides ou acaricides autorisé dans les cultures en période attractive pour les abeilles sont ceux portant sur leur étiquette l'une des « mention abeilles »:

- **« emploi autorisé durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles »**
- **« emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles »**
- **« emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles ».**

- **L'utilisation de tout autre produit est interdite lorsque la parcelle est attractive pour les abeilles**, c'est à dire lorsque des fleurs ou des d'exsudats d'insectes sont présentes sur la parcelle.

- **Sont attractives les cultures suivantes** (liste non exhaustive) : **colza, maïs, sorgho, vignes, fruitiers, prairies avec légumineuses**, ainsi que la plupart des cultures ornementales, florales et porte-graines.

  Sont également attractives toutes les plantes en fleur (pissenlits, …) **ainsi que tous arbres et arbustes qui fleurissent en bordure de parcelle** (noisetiers, saules, prunelliers, ….).

  Enfin, la pullulation de certains insectes (pucerons, cochenilles, psylles, …) entraîne la production d'exsudats, appelés miellats, très attractifs pour l'abeille.

- Si ce n'est pas votre culture, mais les adventices qui attirent les abeilles, vous pouvez procéder à leur élimination (arrachage, broyage, fauchage, etc.). Si cela est impossible, traitez avec un produit autorisé pendant la floraison.

- Remarquez bien que **les produits portant une mention « abeilles » sont autorisés <u>en dehors de la présence d'abeilles</u> : il est nécessaire de traiter en dehors des périodes de butinage, c'est à dire <u>tard le soir, de préférence après la tombée du jour</u>** (lorsque les abeilles sont rentrées à la ruche).

- **Tous les mélanges de produits sont interdits pendant les périodes de butinage.** Aucune des mentions ci-dessus n'a été attribuée à des mélanges autorisés. Des produits relativement peut dangereux pour les abeilles peuvent devenir redoutables en mélange.
- **Si plusieurs interventions doivent être envisagées sur une courte période,** respectez un délai minimum de 2 jours entre deux applications de produits et assurez-vous que chaque traitement est véritablement justifié. Ainsi, par exemple, il est inutile de traiter contre les méligèthes lorsque les colzas ont commencé à fleurir. A ce stade de la culture, la nuisibilité du ravageur est très faible voire nulle.
- **Attention à la persistance des produits.** Il est impératif de respecter le délai préconisé par le fabricant entre leur application et le début de la floraison. <u>En cas de conditions favorables à une mise en fleur rapide (« temps poussant ») ou en période proche de la floraison, préférez un produit portant une des mentions « abeilles ».</u>

Avant de traiter

- **Lisez et respectez scrupuleusement les indications portées sur l'étiquette**. Tout usage non mentionné sur l'étiquette est interdit.
- **Respectez strictement les doses prescrites**. Tout surdosage, même s'il ne s'agit que d'un recouvrement de passage, constitue un danger pour les abeilles, y compris avec un produit autorisé pendant la floraison.
- **Vérifiez le réglage du pulvérisateur**. Une pulvérisation homogène atteint mieux la cible visée tout en évitant le surdosage en bande (dangereux pour les abeilles, y compris avec un produit autorisé pendant la floraison).
- **Vérifiez la force du vent** : il est interdit de traiter par pulvérisation ou poudrage en cas de vent supérieur à force 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).

Source : « Les abeilles butinent, protégeons-les », plaquette de l'AFPP, 2010.

INFO'BIO

Engrais verts : préférez les mélanges d'espèces

Grâce aux chaleurs de ces derniers jours, les moissons du blé n'ont finalement que très peu de retard. Une chance car les parcelles sont libérées relativement tôt et le semis d'un engrais vert pourra se faire dans de bonnes conditions.

Pourquoi réaliser un mélange d'espèces ?

Les couverts à plusieurs espèces sont en moyenne plus développés que les couverts mono-espèces, cela permet donc d'augmenter leur efficacité. Aussi, les différentes espèces sont complémentaires par rapport à la gestion de l'azote, la structuration du sol (racines) et la couverture du sol.

Produire de la biomasse pour produire de l'azote

Les légumineuses sont capables de piéger l'azote excédentaire du sol après la récolte de la culture principale. Quand l'azote devient limitant, les légumineuses mobilisent l'azote atmosphérique pour leur croissance et l'intègrent dans le pool organique du sol. En association, elles permettent en moyenne d'obtenir plus de biomasse et de mobiliser plus d'azote.

Comparaison d'espèces pures et avec légumineuses

